

Les Thés Vidéos

Un Thé Vidéo est la mise en œuvre, selon un cahier des charges, d'un concept de diffusion de vidéos de création.

Le but

Recevoir les spectateurs à l'heure du thé pour leur présenter des vidéos de création, dans un endroit agréable, en utilisant les moyens techniques les plus simples (un magnétoscope, une télévision ou un vidéoprojecteur, un écran)

Historique

Du 2 octobre 1994 au 4 juillet 1999 Corine Miret et Stéphane Olry ont ouvert leur appartement situé dans le Marais à Paris tous les premiers et derniers dimanches du mois afin d'y présenter des vidéos d'artistes contemporains. Une collection s'est ainsi créée constituée par les vidéos confiées en dépôts par les artistes à Corine Miret et Stéphane Olry.

Par la suite, les Thés Vidéos eurent lieu tous les dimanches de janvier à juin 2000 à la Galerie Éof, Paris.

De l'automne 2000 à l'automne 2004 les Thés Vidéos furent nomades.

Depuis le 5 décembre 2004, les Thés Vidéos prennent place chaque premier dimanche du mois au Théâtre Paris-Villette

Cahier des charges nécessaire à la mise en œuvre d'un Thé Vidéo

1. Conditions techniques :

Deux pièces séparées (une pour la diffusion, une pour la réception) avec entrée par la pièce de réception.

Un endroit adéquat pour faire du thé (eau, possibilité de faire la vaisselle).

Des toilettes.

Pièce de diffusion :

La pièce doit être silencieuse avec des assises confortables pour le nombre de spectateurs attendus. On doit pouvoir y faire l'obscurité.

Le matériel technique requis sera composé d'un moniteur ou d'un écran de taille ajustée à la pièce, un magnétoscope VHS ou DVD ou miniDV (selon le format de diffusion) et un vidéoprojecteur en cas de diffusion sur écran.

Pièce de réception :

Cette pièce doit être assez vaste pour recevoir les spectateurs autour d'une table où ils pourront prendre place s'ils le désirent. Des chaises doivent être disponibles.

On doit pouvoir parler dans cet espace sans que cela s'entende dans la pièce de diffusion.

L'endroit où on fera le thé doit être proche de la pièce de réception.

2. Horaires:

Les Thés Vidéos ont lieu entre 16 heures et 20 heures.

3. Les hôtes :

Deux personnes au minimum sont nécessaires à la mise en œuvre d'un Thé Vidéo. Ces personnes joueront les rôles d'hôte(sse)s auprès des spectateurs.

Elles sont chargées de les accueillir, de veiller à ce qu'ils soient à l'aise, de leur expliquer le fonctionnement d'un Thé Vidéo, de leur offrir thé et gâteaux ainsi que la liste des films proposés ce jour-là. Elles doivent pouvoir les éclairer sur les films proposés et leur en parler de façon à leur donner envie de les voir. Elles sont disponibles pour parler avec les spectateurs qui le désirent.

Les hôte(esse)s sont présents du début à la fin de la séance.

4. Les vidéos :

Les vidéos qui sont proposées aux spectateurs lors d'un Thé Vidéo auront été sélectionnées par les personnes qui mettent en œuvre ce Thé Vidéo.

Elles auront été rassemblées sur un menu où seront inscrits le titre, la durée et le nom du réalisateur pour chaque œuvre. Aucun résumé ne les accompagne : l'hôte(sse) sont là pour en parler.

5. Les spectateurs :

Le spectateur se voit proposer à son arrivée une tasse de thé, ainsi que le programme des vidéos sélectionnées. Les hôte(esse)s s'offrent à l'éclairer sur le contenu des vidéos et le travail des réalisateurs.

Son choix opéré parmi le programme, le spectateur se retire dans la pièce de diffusion. Quand il en sort, d'autres spectateurs sont arrivés, d'autres vidéos sont sélectionnées que les spectateurs peuvent regarder ensemble s'ils le désirent. La salle principale où est servi le thé est aussi

le lieu où les spectateurs décident ensemble des films qu'ils désirent regarder, et où ils peuvent discuter entre eux des films qu'ils ont vus. Le spectateur arrive et part quand il en a envie.

6. La communication :

Les documents publics qui peuvent être fournis pour l'annonce d'un Thé Vidéo sont formé de ce dossier exclusivement : aucun autre document écrit ne sera fourni par les personnes qui mettent en œuvre un Thé Vidéo.